

Coopération Internationale : Le Cap-Vert adhère à la Convention sur la Cybercriminalité



Coopération Internationale : Le Cap-Vert adhère à la Convention sur la Cybercriminalité

Praia, Cap-Vert – Le Cap-Vert vient d’adhérer à la **Convention sur la cybercriminalité**, créant ainsi les conditions de doter l’archipel de législation nécessaire pour punir ce type de délit, a appris la PANA de source officielle.

Cette Convention était réclamée par les Cap-verdiens, vu l’absence de législation qui permet de punir la cybercriminalité, ce qui a fait que plusieurs personnes ont été victimes de calomnie et de diffamation sur Internet, à travers des commentaires sur les sites d’informations et de blogs online.

La Convention sur la cybercriminalité, approuvée à Budapest (Hongrie) en 2001, réserve à chaque État adhérent la possibilité de produire une législation pour classer les infractions par dommages relatifs à la suppression des données informatiques, au sabotage, à l’utilisation indue de données, à la pornographie infantile, entre autres pratiques illégales.

Elle préconise aussi des infractions concernant la violation du droit d’auteur et aussi les responsabilités et sanctions proportionnelles et dissuasives, dont les peines privatives de liberté.

Toutefois, dans le cas du Cap-Vert, le pays devra aussi créer les conditions pour que les autorités compétentes puissent conserver les données informatiques, dont celles stockées, surtout quant il y a de sérieux risques de perte ou d’altération.

Il est aussi de la responsabilité de l’État du Cap-Vert d’adopter des mesures législatives nécessaires pour permettre aux autorités compétentes d’effectuer des recherches et des saisies de données informatiques stockées.

La Convention sur la cybercriminalité stipule aussi que: “chaque partie devra adopter des mesures législatives nécessaires pour obliger un prestataire du service à garder la confidentialité”.

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source

<http://www.afriquejet.com/afrique-ouest/13826-informatique-et-cybercriminalite-le-cap-vert-adhere-a-la-convention.html>

La collaboration transfrontalière, clé de la

Lutte contre la cybercriminalité



La collaboration transfrontalière, clé de la lutte contre la cybercriminalité

Europol vient d'annoncer l'interpellation d'une quinzaine d'individus, dont six français, suspectés d'avoir utilisé des chevaux de Troie pour perpétrer différents types de cyber-attaque. L'opération, pilotée par la France, a été réalisée en collaboration avec différents pays européens.

L'office de police intergouvernemental Europol, les forces de l'ordre françaises ainsi que six autres pays (Royaume-Uni, Estonie, Roumanie, Lettonie, Italie et Norvège) ont œuvré conjointement pour mettre la main sur quinze hackers. Jean-Pierre Carlin, directeur Europe du sud de LogRhythm, éditeur américain de logiciels de sécurité informatique basé dans le Colorado (Etats-Unis) et dont le siège social en France se trouve à Neuilly-sur-Seine (92), se félicite de cette collaboration transfrontalière. « Cette arrestation montre que nous sommes en train de rattraper notre retard sur les pirates informatiques, affirme-t-il. Nous disposons de davantage d'outils pour détecter l'origine des attaques et nous sommes capables de les tracer. Partager l'intelligence au-delà des frontières est la clé absolue. »

Coopération inégale

Car, jusqu'à présent, les forces de l'ordre détectaient les malware et les chevaux de Troie sans remonter à la source. Les hackers bénéficiaient donc d'un anonymat total. « Puis, la collaboration entre les pays s'est peu à peu tissée, ajoute Jean-Pierre Carlin. Mais tous les Etats ne coopèrent pas de la même façon. Les pays européens adhérents d'Europol travaillent main dans la main, mais pour les Etats-Unis et les états asiatiques, la donne est différente. »

Cependant, des opérations comme celles-ci ne peuvent être un succès que si les bonnes informations sont mises à disposition. Les organisations ont un rôle à jouer, celui d'assurer leur propre protection. « Toutes les entreprises doivent garantir la surveillance de la moindre activité sur leur réseau en temps réel, précise le directeur Europe du sud de LogRhythm. Avec une visibilité accrue, les comportements anormaux sont identifiés immédiatement et les informations collectées sont partagées avec les autorités pour arrêter les criminels. C'est la fonction de notre produit d'analyse LogRhythm Security Analytics. »

Caroline Albenois

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source

http://www.info.expoprotection.com/site/FR/L_actu_des_risques_malveillance_feu/Zoom_article,I1602,Zoom-1e13ba8f63fad9bbf651b6e811431989.htm